

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 16 octobre 2018</p>	<p>Envoyé en préfecture le 25/10/2018 Reçu en préfecture le 25/10/2018 Affiché le  ID : 074-200070852-20181016-CIAS_16_2018-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-16/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation de l'EHPAD, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 2 octobre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Céline FILET, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à Martine FONTE), Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT (pouvoir à Bernard CHASSOT) ; Messieurs Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON (pouvoir à Marie-Chantal FIGUET), Jean-Pierre LONG.</p> <p>M Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : FINANCES – Décision budgétaire modificative n°1 - Budget CIAS

Monsieur le Vice-Président indique que l'opération suivante nécessite des ouvertures ou virements de crédits : création d'un certificat de signature électronique pour les mouvements financiers ;

Il propose les mouvements suivants :

Virement de crédits	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
<u>CHAPITRE 65</u> Compte 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres)	700€	
<u>CHAPITRE 011</u> Compte 611 (Contrats de prestations de services)		700€
TOTAL Fonctionnement	700€	700€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe du CIAS telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification